

NORMANDIE CUP 2020

INSHORE SPORT BOATS

(J80 + OPEN 5.70 + HN temps compensé)

INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention « [DP] » dans une règle des Instructions de Course (IC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

La régata sera régie par :

Les règles concernant la crise sanitaire sont insérées aux IC

- 1.2 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.3 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers
- 1.4 les règlements fédéraux,
- 1.5 La partie B, section II du Règlement International pour prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.6 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le tableau officiel électronique du site www.normandie-cup.fr

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillons situés sur la terrasse de la SRH sous le pavillon J80.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle RCV 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

LIGUE DE NORMANDIE

Site du Havre : 27, rue de la Mailleraye - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 35 21 38 88

Site de Caen : 2, quai de la Londe - 14000 CAEN - Tél : 02 31 84 41 81

www.voilenormandie.fr

4.4 L'envoi du pavillon L à terre signifie: un avis aux concurrents a été publié selon les modalités prévues en IC2 (ceci modifie les signaux de course)

5 PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Samedi 10 Octobre : instructions via Whatsapp et ONB à partir de 9h30
Avertissement à 11h30
Courses à suivre

Dimanche 11 Octobre : Instructions via WhatsApp et ONB à partir de 8h30
Avertissement à 10h00
Courses à suivre
Remise des prix à 16h30

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront

J80 pour les J80,

Pavillon G pour les OPEN 5.70

Pavillon F pour les Classes temps compensé.

7 LES PARCOURS

7.1 (a) **Configuration du parcours** *Voir annexe*

(b) **Signaux de parcours**

(c) **Description des marques**

Le bateau du CC sera le bateau Comité de la SRH nommé « JOINVILLE »

La marque de la ligne de départ sera une bouée rouge.....

Les marques 1 et 2 seront des bouées jaunes Ville Du Havre

Les marques 3 et 4 seront des bouées Orange.....

La marque 5 sera une bouée noire région Normandie.....

8 LE DEPART

8.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours d'une bouée cylindrique rouge.

8.2 Bateaux en attente: Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. (DP)

8.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

10 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange d'un bateau arborant le pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

LIGUE DE NORMANDIE

Site du Havre : 27, rue de la Mailleraye - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 35 21 38 88

Site de Caen : 2, quai de la Londe - 14000 CAEN - Tél : 02 31 84 41 81

www.voilenormandie.fr

11 SYSTEME DE PENALITE

11.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

11.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

11.3 Si le jury présent sur l'eau est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV ou la RCV 31 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31, ce bateau peut réclamer - en hélant « Proteste ». Dans ce cas, et si aucun bateau n'effectue de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle et signaler la pénalité : - par un coup de sifflet, - en pointant vers lui un pavillon rouge, et - en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon l'IC 11.1

11.4 Quand un bateau enfreint - une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou - la RCV 31, ou - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou - la RCV 42, le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon l'IC 11.1.

11.5 Si le bateau désigné - n'effectue pas de pénalité, ou - ne l'effectue pas correctement, ou - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée, le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.

11.6 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation, sauf selon l'IC 11.5, ou à demande de réparation sauf pour la RCV 14 si le bateau a causé une blessure ou un dommage sérieux ou si la règle 2 peut avoir été enfreinte. Une décision, action ou absence d'action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.

11.7 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

11.8 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant entraîné une pénalité du bateau en infraction.

12 TEMPS LIMITE POUR FINIR

Les bateaux ne finissant pas dans le délai de 30 minutes après que le 1er ait effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

13 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

13.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles à la ligue de voile de Normandie située à la base Gérard Hardouin. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

13.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

13.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les salles du jury situées à la base nautique Gérard Hardouin. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

13.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b). Le port du masque sera obligatoire au niveau du tableau d'affichage jury et du local jury.

LIGUE DE NORMANDIE

Site du Havre : 27, rue de la Mailleraye - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 35 21 38 88

Site de Caen : 2, quai de la Londe - 14000 CAEN - Tél : 02 31 84 41 81

www.voilenormandie.fr

13.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)):

- Départ: Bateaux en attente
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Limitation de sorties de l'eau
- Equipements de plongée et housses sous-marine de protection
- Communication radio
- L'annexe précisant les règles concernant la crise sanitaire

13.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

(a) Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

(b) Pas plus de 30 minutes après que la décision a été publiée

Ceci modifie la RCV 62.2

14 CLASSEMENT

14.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition

14.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

15 REGLES DE SECURITE

15.1 (DP) Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible sur le canal VHF de la course.

15.2 **Utilisation du Bout dehors:**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

16 (DP) REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

16.1 La modification de la liste d'équipage ne sera pas autorisée sans l'approbation écrite préalable du comité de course. Les demandes doivent être envoyées par mail à info@normandie-cup.fr

16.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

17 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

17.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux IC. Un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

17.2 (DP) Un bateau doit être conforme aux règles, 90min avant sont 1er signal d'avertissement du jour.

18 BATEAUX OFFICIELS

- Les bateaux du jury arborent un pavillon jaune marqué JURY.

- Les bateaux du comité technique arborent un pavillon bleu marqué JAUGE.

LIGUE DE NORMANDIE

Site du Havre : 27, rue de la Mailleraye - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 35 21 38 88

Site de Caen : 2, quai de la Londe - 14000 CAEN - Tél : 02 31 84 41 81

www.voilenormandie.fr

19 (DP) BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

19.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

19.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions FFVoile s'appliquera.

20 (DP) LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité technique.

21 (DP) EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSE DE PROTECTION SOUS MARINE

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

22 (DP) COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas émettre ni recevoir d'appels ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

23 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

En s'inscrivant à la Normandie Cup tout équipier a connaissance et prend en compte le risque COVID19.

Chaque équipier est parfaitement conscient:

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment la contamination par le COVID-19.
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Arbitres désignés :

Président du CC : Patrick VILLETTE

Président du Jury : François CATHERINE

LIGUE DE NORMANDIE

Site du Havre : 27, rue de la Mailleraye - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 35 21 38 88

Site de Caen : 2, quai de la Londe - 14000 CAEN - Tél : 02 31 84 41 81

www.voilenormandie.fr

ANNEXE Parcours

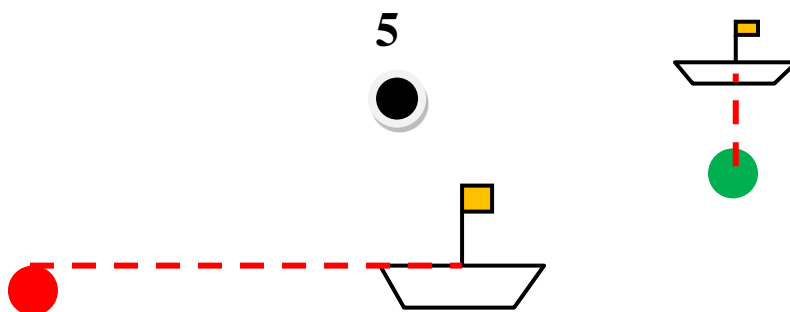
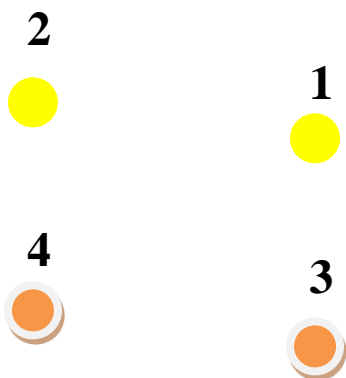
Les marques au vent (1 et 2 ou 3 et 4) ainsi que la marque sous le vent (5) doivent être contournées à bâbord.

Parcours **J80**:

départ – 1 - 2 - 5 - 1 - 2 - 5 - arrivée

Parcours **Open 5.70 et HN Temps Compensé** :

départ – 3 - 4 - 5 - 3 - 4 - 5 - arrivée



LIGUE DE NORMANDIE

Site du Havre : 27, rue de la Mailleraye - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 35 21 38 88

Site de Caen : 2, quai de la Londe - 14000 CAEN - Tél : 02 31 84 41 81

www.voilenormandie.fr